



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le 29 février 2024

VIGILANCE JAUNE SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER POUR UN RISQUE DE VIOLENTES RAFALES DE VENT

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance jaune situation météorologique à surveiller pour un risque de fortes rafales de vent de 70 à 110 km/h, à compter du vendredi 1^{er} mars, entre 2h et 10h du matin.

Qualification de l'événement et évolution prévue

Une nouvelle perturbation active abordera la pointe bretonne en milieu de nuit prochaine, puis progressera vers l'est du pays. Elle s'accompagnera d'un renforcement du vent de sud-ouest à ouest, avec de brusques rafales qui pourront atteindre 80 à 90 km/h, ponctuellement 100 km/h sur le Trégor. Les rafales devraient atteindre 70 à 80 km/h, localement 90 km/h dans les secteurs plus intérieurs. Sur le littoral et les îles, les rafales pourront atteindre 100 à 110 km/h, et même un peu plus sur les caps et pointes exposés. À noter également une possibilité de phénomènes tourbillonnaires localisés. Cette perturbation se caractérisera également par un passage pluvieux avec des intensités temporairement importantes, et possiblement quelques orages accompagnés de grêle.

Après le passage de cette perturbation, des conditions de traîne se mettront en place, avec des averses à caractère orageux, possiblement accompagnées de grésil et de fortes bourrasques de vent (en particulier le long des côtes).

Conseils à votre attention :

- Informer les populations concernées ;
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ;
- Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours.

Conseils à relayer à vos administrés / Conseils de comportement pour tous

- Se tenir éloigné des arbres, des cours d'eau, du littoral et des plages ;
- Prendre garde aux chutes d'objets ;
- Protéger sa maison et les biens exposés au vent ;
- Se tenir informé ;
- Ne pas intervenir sur les toits.